



HAL
open science

Entraves à la liberté de communication à l'ère du numérique : les conséquences en RDC

Julien Bokilo Lossayi

► **To cite this version:**

Julien Bokilo Lossayi. Entraves à la liberté de communication à l'ère du numérique : les conséquences en RDC. *Revue Africaine et Malgache de Recherche Scientifique (RAMRes)*, Nouvelle Série, Sciences Humaines, 2023, 2 (2), pp.596-619. hal-04362407

HAL Id: hal-04362407

<https://hal.science/hal-04362407>

Submitted on 14 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Revue RAMReS/S.J.P.



Revue Africaine et Malgache de Recherches Scientifiques

SEMESTRIELLE DE PUBLICATION EN SCIENCES JURIDIQUES ET
POLITIQUES DE LA CONFÉRENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITÉS
FRANCOPHONES D'AFRIQUE ET DE L'OCEAN INDIEN

SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

ISSN: 2630-113 X

N° 2, Vol. 2

Mai - Juillet 2023

**ENTRAVES A LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE :
LES CONSÉQUENCES EN RDC**

Julien Bokilo Lossayi

*Enseignant-chercheur à l'université Marien-Ngouabi du Congo
Chercheur-associé aux Laboratoires Les Afriques dans le monde (LAM)
et Émile-Durkheim Sciences Po Bordeaux*

Revue RAMReS/S.J.P.



Revue Africaine et Malgache de Recherches Scientifiques

SEMESTRIELLE DE PUBLICATION EN SCIENCES JURIDIQUES ET
POLITIQUES DE LA CONFÉRENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITES
FRANCOPHONES D'AFRIQUE ET DE L'OCEAN INDIEN

SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

ISSN: 2630-113 X

N° 2, Vol. 2
Mai - Juillet 2023

CONFÉRENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITES FRANCOPHONES
D'AFRIQUE ET DE L'OCEAN INDIEN



COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA REVUE CAMES/SJP

Droit public : Pr. Koffi AHADZI (Président), Alexis ESSONO OVONO, Eloi DIARRA, Joël AIVO, Abraham GADJI, Abdoulaye SOMA, Narey OUMAROU, Ibrahima LY, Saidou Nourou TALL, Brusil Miranda METOU.

Droit privé : Michel SAWADOGO, Ndiaw DIOUF, Christine CHAPPUIS, Pierre Etienne KENFACK, Aboudramane OUATTARA, Ndéye Coumba Madeleine NDIAYE, Yaya BODIAN, Jacques MESTRE, Talfi Idrissa BACHIR, Nanga SILUÉ.

Science politique : Nadine MACHIKOU, Alou Mahamane TIDIANI, Alioune Badara DIOP, Emmanuel Etienne MESSANH HLINVI, NDIAYE Papa Samba, Moise Yanou YCHINGANKONG.

Comité de rédaction de la Revue du CAMES/ SJP

Rédacteur en chef : Pr Yaya BODIAN (UCAD)

Assistant: Adama NDIAYE (UCAD)

SOMMAIRE

1. **LA CLAUSE DE BLOCAGE D'UN NANTISSEMENT DE COMPTE EN CAS DE PROCEDURE COLLECTIVE DU DEBITEUR DANS L'ESPACE DE L'OHADA1**
Dr. (MA) BI Manh YOLI, Maître-Assistant, Enseignant-chercheur à l'UFR des Sciences Juridique, Administrative et de Gestion de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire).
2. **LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LA JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE EN AFRIQUE32**
Dr Abdou Khadre DIOP, Maître-Assistant, Université numérique Cheikh Hamidou Kane, (ex Université Virtuelle du Sénégal).
3. **LA RECEPTION DU PRINCIPE DE CONCENTRATION DES MOYENS EN DROITS AFRICAINS70**
IBRAHIM NDAM, Docteur en droit privé, Maître-Assistant CAMES/ Chargé de Cours, FSJP - Université de Yaoundé II (Cameroun).
4. **L'UNILATERALISME DANS LE CONVENTIONNALISME EN DROIT INTERNATIONAL126**
Passéktafé Liliane NIKIEMA, Maître-Assistante en Droit public, Université Nazi BONI de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).
5. **LA RESISTANCE DANS LE DROIT ADMINISTRATIF DES ETATS D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE158**
MAKOUGOU Agnès, Chargée de Cours, Maître-assistant Cames.
6. **L'ACTE CONJOINT EN DROIT ADMINISTRATIF DES ETATS D'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE : L'EXEMPLE CAMEROUNAIS199**
Willy MOUNOM MBONG, Maître-Assistant de Droit Public, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Dschang (Cameroun)
7. **LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AFRICAINES CHANGENT AUSSI... REFORME INSTITUTIONNELLE, CHANGEMENT DE DESIGN ET PRETENTIONS NATIONALES DANS LA CEEAC.....240**
Dr Bruno MVE EBANG, Maître-Assistant en Science Politique, Université Omar Bongo (Gabon).
8. **LA SEPARATION DES POUVOIRS. ETUDE COMPARATIVE ET ANALYTIQUE265**
MILLOGO Kibessoun Pierre Claver, Docteur en Droit public, Chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (C.N.R.S.T.) ; Institut des Sciences des Sociétés.
9. **VOLONTE INDIVIDUELLE ET DROIT DE LA FAMILLE EN DROIT CONGOLAIS294**
Stani ONDZE, Maître-Assistant à la Faculté de droit, Université Marien NGOUABI de Brazzaville (Congo)
10. **LA COUTUME CONTRA CONVENTIONNEM EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC328**
OUEDRAOGO Bienvenu Venceslas Wendpanga, Maître-Assistant de Droit public, Université Nazi Boni (Burkina Faso).
11. **LES ACCORDS EXTERNES DES ORGANISATIONS REGIONALES AFRICAINES362**
Éléazar Michel NKOUÉ, Docteur en droit international, Maître assistant en droit public, Université de Yaoundé II (Cameroun).
12. **LES COMPTES DE DEPOT DE FONDS PUBLICS AUPRES DES TRESORS PUBLICS DES ÉTATS DE L'UEMOA399**
SAWADOGO Elvis Flavien, Maître-Assistant en Droit public, UFR/SJPEG - Université Nazi BONI
13. **REFLEXIONS SUR LE REFERENDUM DANS LES SYSTEMES CONSTITUTIONNELS AFRICAINS441**
TEM TIA NOUMEMBE Suzie Esther, Maître-Assistant Cames, Enseignante Université de Douala-Cameroun

14. LA DOCTRINE OUEST-AFRICAINE FRANCOPHONE EN FINANCES PUBLIQUES.....	470
Dr. Abdoulaye HAMADOU, Maître-Assistant en droit public, Université Djibo Hamani de Tahoua (Niger)	
15. L'APPORT DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES D'INTÉGRATION À L'IDENTITÉ CONSTITUTIONNELLE DES ÉTATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE.....	493
Ambroise Mathurin ADANDEDJAN, Maître-assistant en droit public- Université d'Abomey Calavi	
16. L'ENFANT NATUREL DANS LE DROIT SÉNÉGALAIS DES SUCCESSIONS MUSULMANES.....	529
Samba DABO, Docteur en Droit privé, Maître- Assistant CAMES, Enseignant-chercheur à la FSJP/UCAD.	
17. LES VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES ELECTORALES BAMOUN/NTUMU A KYE-OSSI DE 1990 A 2020 : L'AUTOCHTONIE DANS LA CONSTRUCTION DE L'EXCLUSIVITE DE L'ACCES A LA REPRESENTATION POLITIQUE LOCALE.....	559
Dr. Marie MIMESSE ME FAME, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Yaoundé 2-Soa.	
18. ENTRAVES A LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : LES CONSÉQUENCES EN RDC.....	596
Julien Bokilo Lossayi, Enseignant-chercheur à l'université Marien-Ngouabi du Congo, Chercheur-associé aux Laboratoires Les Afriques dans le monde (LAM) et Émile-Durkheim Sciences Po Bordeaux	
19. ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE (APE) ET RATIONALISATION DE L'INTEGRATION EN AFRIQUE CENTRALE : ETAT DES LIEUX.....	620
NGUEUTA NOUFFEUSSIE Léopold, Docteur en Science Politique, Maître-Assistant (CAMES), Université de Maroua.	
20. LA LIBERTÉ DANS LES CONTRATS ADMINISTRATIFS EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE	670
Dr SANDIO KAMGA Armel Habib, Maître-assistant (CAMES), Chargé de cours à l'Université de Yaoundé II (Soa).	
21. LE PRINCIPE DE FAVEUR EN DROIT DU TRAVAIL BURKINABE	710
Baimanai Angelain PODA, Docteur en droit privé, Maître-assistant en droit privé à l'UFR/SJP, Université Thomas SANKARA.	

ENTRAVES A LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : LES CONSÉQUENCES EN RDC

Julien Bokilo Lossayi

*Enseignant-chercheur à l'université Marien-Ngouabi du Congo
Chercheur-associé aux Laboratoires Les Afriques dans le monde (LAM)
et Émile-Durkheim Sciences Po Bordeaux*

Résumé

L'objectif de cet article c'est de mettre en exergue les conséquences économiques, politiques et sociales des entraves à la liberté de communication à l'ère du numérique perpétrées par le gouvernement de la RDC lors des élections ou des activités ou manifestations politiques.

Toutefois, les coupures d'Internet à caractère politique et d'autres formes d'entraves à la liberté ont pris de l'ampleur dans les pays en voie de développement, surtout depuis le Printemps arabe. Elles connaissent depuis lors une progression rapide en Afrique au point de devenir aujourd'hui, dans certains États, un problème public international mettant en scène les régimes en place et leurs opposants politiques. Ce qui apparaît comme une bataille pour le contrôle de l'information et la maîtrise de l'opinion publique lors des activités politiques et des examens d'État. De fait, il y a d'un côté le gouvernement de la RDC, lequel, pour justifier l'interruption d'Internet, met en avant la nécessité de préservation de l'ordre public comme acte de souveraineté, en

l'occurrence le droit d'empêcher la désinformation et toute publication illégale des données électorales. De l'autre, il y a l'opposition congolaise dans son ensemble qui voit dans cette démarche la violation des principes de liberté, notamment la liberté d'expression, à des fins de tripatouillage des données électorales. L'enjeu scientifique de cette analyse, à partir d'études de cas de la RDC en particulier, est de réfléchir sur l'ambivalence de la décision de couper Internet, afin de mettre en évidence les conséquences de ces restrictions.

La méthodologie employée pour cette étude associe la méthode empirique à celle analytique, afin de mobiliser conjointement les outils analytiques abstraits et les éléments factuels venant de l'observation des terrains effectués à Kinshasa et à Brazzaville.

Les résultats obtenus confirment, d'une part, que les répercussions des coupures d'Internet remettent en cause le caractère démocratique et la crédibilité des scrutins de 2018 en RDC, et d'autre part, que ces entraves privent les citoyens de faire un choix éclairé de leurs candidats. De fait, ces

coups politiques sont utilisées à des fins de manipulation politique. Enfin, cette étude constitue un apport à la sociologie politique qui veut que l'approche du « répertoire d'action collective » puisse permettre de comprendre et de lire cette mutation comportementale des dirigeants de la RDC à travers des coupures d'Internet et d'autres formes d'entraves à la liberté de communication.

Mots-clés

Coupures d'Internet, société de télécommunication, ordre public, entrave à la liberté de communication, transformation de l'action collective.

Introduction

Depuis la dernière élection présidentielle en République démocratique du Congo (RDC), l'on assiste à des restrictions par le gouvernement dans l'accès à Internet et à la liberté de communication. Les dernières interviennent lors de manifestations politiques et mouvements sociaux lancés par des opposants, mais ont tendance à se multiplier lors des échéances électorales, ou à l'approche des examens d'État (cette pratique est désormais courante dans de nombreux pays en proie à des violences). Cette pratique d'interruption d'Internet a été observée depuis le Printemps arabe en Afrique du Nord et au Moyen-Orient¹. Mais le contrôle d'Internet est évidemment plus ancien. Les volontés de contrôle étatique d'Internet se retrouvent partout, avec des visées politiques (désinformation russe, Great Firewall en Chine), morales (porno, pédophilie...) ou sécuritaires (crime organisé, trafic, darknet...). Selon l'OCDE, les coupures d'Internet en Égypte en 2011 sont évaluées à 90 millions de dollars pour cinq jours².

¹ Les révolutions iraniennes (2009), tunisienne (2011) et égyptienne (2011) ont aussi contribué à l'apparition de nouvelles façons d'utiliser les réseaux sociaux. Ceux-ci ont servi d'abord d'outil de rassemblement (rappel d'un lieu de rendez-vous), de caisse de résonance pour lancer des alertes ; ensuite, ils ont permis à ce que les protestations soient relayées, encouragées en ligne, et ont été utilisées pour

prévenir les snipers et demander des urgences médicales ou de l'aide aux autres personnes.

² J. Cheminat, « Une coupure d'Internet estimée à 65 millions d'euros pour l'Égypte », 2011, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-une-coupure-d-internet-estimee-a-65-millions-d-euros-pour-egypte-32812.html> (page consultée le 27/03/2019).

Toutefois, craignant d'avoir à gérer des émeutes et la grogne populaire sur fond de hold-up électoraux, le gouvernement de la RDC a opté le 31 décembre 2018 pour le black-out pouvant aller jusqu'à la coupure totale des communications téléphoniques et Internet. La traçabilité précise de l'évolution de cette pratique en 2018 du gouvernement de la RDC commence du 31 décembre pour finir le 19 janvier, soit 20 jours.

Cela étant, quelles sont les conséquences économiques, politiques et sociales de ces interruptions à caractère politique d'Internet et de ces entraves à la liberté de communication ? Est-ce de l'opportunisme des gouvernants qui coupent les télécommunications pour tricher ?

Les répercussions de cette pratique ne se limitent pas aux champs politique, économique et social, tant s'en faut, mais s'étendent sur la respectabilité du pays, dont on remet en question le caractère démocratique et la crédibilité des scrutins qui y sont organisés. Le moins que l'on puisse dire c'est que ces entraves permettent dans une certaine mesure de préserver l'ordre public comme le brandit le gouvernement de la RDC. Il veut éviter que les partis politiques de l'opposition

proclament les résultats des votes bureau par bureau pour ensuite, en cas de tricherie du pouvoir en place, envoyer leurs partisans dans les rues, le cas de la demande de Martin Fayulu lors des élections organisées par Joseph Kabila. Mais ces entraves privent les citoyens de leur droit à participer aux débats publics et à faire un choix éclairé de leurs candidats. Toutefois, il est clair que la manière dont ces coupures sont utilisées en Afrique, le cas de la RDC, montre que cet outil fait aujourd'hui partie du « *répertoire d'action* » des systèmes politiques des gouvernements, en l'occurrence des pouvoirs en place, à des fins de manipulation politique et de conservation de pouvoir.

La littérature sur les coupures d'Internet ou les entraves à la liberté de communication abonde dans les journaux, rythme les débats médiatiques et politiques, mais aucune étude scientifique sérieuse sur la question n'a été menée, excepté l'analyse de Jean-Loup Richet³ qui date de 2011. Son analyse s'intéresse aux leçons que la Libye de Mouammar Kadhafi a retenues de la révolution de l'Égypte d'Hosni Moubarak, en menant une stratégie différente tout en s'approchant de celle de l'Iran. Mais l'augmentation, ces dernières années, des coupures politiques d'Internet en Afrique

³ J.-L. Richet est chercheur associé à l'observatoire de géopolitique de la Chaire Raoul-Dandurand.

subsaharienne a entraîné la multiplication des rapports de terrain. De nombreux auteurs en Afrique considèrent ces coupures d'Internet comme des coups d'État politique et contraires au droit international relatif aux droits de l'homme⁴. Elles deviennent un outil permettant à des pouvoirs de se maintenir en place, mais aussi et désormais un problème public international.

Le cadre théorique de cette étude s'appuie sur le concept de « répertoire d'action collective » défini par Charles Tilly⁵, et qui sert à décrire et à analyser les modes d'action des gouvernants de la RDC qui coupent l'Internet et entravent la liberté d'expression, et des publics qui s'organisent et se mobilisent pour se faire entendre à travers des réseaux sociaux grâce à la téléphonie/Internet, et aussi aux médias mainstream comme Radio France internationale (RFI).

La particularité ici, c'est l'ambivalence de ce répertoire d'action qui n'est plus menée seulement par les protestataires ou les publics qui se mobilisent pour se faire entendre sur une problématique donnée, mais aussi par un groupe d'autorité

publique. Ce que l'étude de Richet – tout à fait intéressante – n'a pas souligné, et elle reste conceptuelle. Ainsi, l'objectif liminaire de cette analyse est, entre autres, de répondre à cet écueil et de proposer une étude de cas sur la RDC.

La méthodologie consacrée à cette étude associe la méthode empirique à la méthode analytique, afin de mobiliser conjointement les outils analytiques abstraits et les éléments factuels venant de l'observation. Dans une démarche exploratoire à Paris et sur le terrain africain, notamment en RDC et au Congo-Brazzaville, nous avons collecté des données statistiques auprès des sociétés de télécommunication. Nous avons ensuite élaboré un questionnaire que nous avons administré à deux responsables de start-up, et nous avons aussi eu des entretiens avec un échantillon de dix (10) vendeurs ambulants et de dix (10) manifestants contestataires des élections (caractéristiques sociodémographiques) à Kinshasa en octobre 2022, et cinq (5) entretiens avec des vendeurs et un professeur des universités de Brazzaville (en 2019).

⁴ Aliou Diouf, « Coupures d'Internet : les entreprises de télécommunication ont des responsabilités », <https://www.jeuneafrique.com/1370195/economie/coupures-dinternet-les-entreprises-de-telecommunications-ont-des-responsabilites/>, publié le 28 août 2022.

⁵ Charles Tilly, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 1, 1984.

Notre argumentaire sur les coupures d'Internet à caractère politique ou les entraves à la liberté de communication s'articule en trois parties. Dans un premier temps, nous nous intéressons aux conséquences économiques de ces coupures (1). Dans le second sont ensuite analysées les conséquences de ces interruptions « politiques » sur la crédibilité des scrutins politiques (2). Et enfin, nous analysons les conséquences sociales de celles-ci (3).

1- Les conséquences économiques de l'action du pouvoir en place

Les restrictions dans l'accès à la communication comme ensemble de types d'action, le cas de coupures d'Internet en RDC pendant le processus électoral en 2018⁶, ont mis l'économie congolaise en danger du fait que la majorité des activités dépendent actuellement, tant dans leurs économies formelles qu'informelles, de l'Internet. Dans cette situation, même les diplomates s'insurgent, le cas de l'ambassadeur américain Mike Hammer qui a twitté en écrivant : « 20 jours sans Internet sont 20 jours de trop. Il doit être rétabli maintenant. Les démocraties s'épanouissent

et les sociétés prospèrent quand les gens sont informés et peuvent communiquer librement. »⁷

Pendant le processus électoral de 2018, l'Internet a été suspendu au début des opérations de dépouillement le lundi 31 décembre. Cette demande a été faite par le courrier suivant :

Photo n° 1 : Illustration de la lettre demandant les coupures d'Internet.



⁶ Bira'Mbovotte, Jacques Kambale, « Droit d'accès à l'Internet et ordre public électoral en Afrique : la crédibilisation institutionnelle au Congo-Kinshasa à l'épreuve de la surveillance e-citoyenne », in : *Africa Development/Afrique et Développement*, vol. 47, n° 2, 2022, pp. 61-84. JSTOR.

⁷ *Le Figaro* et AFP, « Élections en RDC : retour progressif d'Internet », <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2019/01/19/97001-20190119FILWWW00143-elections-en-rdc-retour-progressif-d-internet.php>, publié le 19 janvier 2019.

Le gouvernement congolais justifie le courrier de Musata⁸ demandant des coupures, par la voix du conseiller diplomatique du président Joseph Kabila, Barnabé Kikaya bin Karubi, en ces termes : « Il y a des gens qui intoxiquaient la population avec de faux chiffres concernant les élections. Et cela préparait la population à un soulèvement populaire. »⁹

Or, l'Internet en RDC devient un outil économique, car il permet de créer de la richesse, donc de la croissance à travers leurs parcs d'abonnés, notamment des utilisateurs des unités, data et SMS, et il fait partie du quotidien des Congolais. C'est ainsi que lorsqu'on prend le cas du secteur bancaire, on constate que les banques, les agences de change et de transfert comme Western Union, et de voyages sont, de la même façon que les firmes de téléphonie mobile (mobile money : transfert d'argent), victimes de ces coupures d'Internet qui causent également, par voie de conséquence, du tort à l'économie nationale. De fait, les services E-Banking (la banque en ligne) et les distributeurs automatiques (ATM) de certaines banques, utilisés par une bonne partie de la clientèle

de ces entreprises, restent fermés pendant la coupure d'Internet. À cela s'ajoutent des terminaux de paiement mobile (TPM) utilisés généralement dans les commerces, supermarchés, restaurants, cafés, bars, hôtels qui restent pénalisés.

Les pertes de ressources financières causées par les coupures d'Internet

Les coupures politiques d'Internet interviennent, non seulement au grand détriment des entreprises de télécommunication, car leurs ventes de data et de SMS ont drastiquement baissé, ce qui constitue une grosse perte pour celles-ci, mais surtout à celui de l'économie nationale congolaise qui tablait sur une croissance de 4,9 %. Or, selon Israël Mutala qui est président de l'Association des médias d'information en ligne de la RDC (MILRDC)¹⁰, le secteur de télécommunication est le deuxième contributeur du budget de la RDC après les mines du fait de l'explosion des chiffres d'affaires ou des data (le cas des achats des unités ou crédits et des SMS) de ces entreprises. Rien que le mois d'août de l'année 2018, les quatre grandes entreprises de télécommunication de la RDC ont connu

⁸ Musata oscar Manikunda, « Mesures préventives : suspension momentanée des accès vidéo et images des réseaux sociaux, courrier N/réf. N° ARPTC/PRES/767/2018.

⁹ *Le Figaro* et AFP, *op. cit.*

¹⁰ Israël Mutala interviewé sur le thème : « TIC : les conséquences de la coupure d'Internet en RDC », Radio Okapi, <https://www.radiookapi.net/2019/01/14/emissions/okapi-service/tic-les-consequences-de-la-coupure-dinternet-en-rdc>, publié le 14 janvier 2019.

une explosion des data et les ventes se présentent de la manière suivante :

Tableau n° 1 : L'explosion des ventes des data en RDC pour le mois d'août 2018 en dollars

Entreprises de télécommunication	Vente des data
Airtel	1 000 900 000
Vodacom	1 000 130 000
Orange	1 000 250 000
Africell	645 000

Source : Mutala Israël, « TIC : les conséquences de la coupure d'Internet en RDC », *Radio Okapi* <https://www.radiookapi.net/2019/01/14/emissions/okapi-service/tic-les-consequences-de-la-coupure-dinternet-en-rdc>, publié le 14 janvier 2019.

Toutefois, avec les vingt jours sans activités, les chiffres d'affaires de ces sociétés devraient baisser et par conséquent, elles devraient moins payer d'impôts à la suite de ces pertes. Donc, une baisse de revenus de l'État, car un pan entier de l'économie est en difficulté à cause des coupures d'Internet ; et ce sont des populations débrouillardes et propriétaires de start-up (entrepreneurs congolais actifs dans les nouvelles technologies numériques) qui en paient le prix fort. Elles

sont rejointes dans leurs mécontentements par l'Association des consommateurs du pays.

Selon le rapport publié en 2019 par la Coalition pour les politiques internationales sur les technologies de la communication et de l'Internet en Afrique australe et de l'Est (CIPESA), les conséquences économiques des coupures d'Internet décidées par le gouvernement de la RDC avaient déjà coûté 46 millions de dollars à ce pays avant les élections de 2018¹¹.

Après les élections triplées de 2018, on peut noter que des effets de ces interruptions d'Internet sur les activités des opérateurs économiques selon la plateforme Top10VPN¹² sont évalués à 2 522 862 dollars. Cette situation peut donner suite à plusieurs scénarios comme le fait que certains entrepreneurs ont certainement vu leurs deals retardés, non conclus ou encore astreints au paiement d'énormes pénalités simplement à cause de cette pratique pourtant indépendante de leur volonté.

L'Association des consommateurs du Congo s'est aussi jointe à ces victimes

¹¹ Jeune Afrique, « Les coupures d'Internet décidées par les gouvernements africains coûtent cher aux économies nationales », <https://www.jeuneafrique.com/478865/economie/les-coupures-dinternet-decidees-par-les->

[gouvernements-africains-coutent-cher-aux-economies-nationales/](https://www.jeuneafrique.com/478865/economie/les-coupures-dinternet-decidees-par-les-gouvernements-africains-coutent-cher-aux-economies-nationales/), publié le 29 septembre 2017.

¹² Organisation de recherche sur l'Internet basée au Royaume-Uni.

comme plaignante. Toutes réclament en guise de compensation par la voix de Maître Georges Kapiamba, qui dirige le collectif des avocats des plaignants, la somme de 1 000 USD par jour à compter du début de la coupure jusqu'au rétablissement d'Internet et du SMS¹³.

À côté, on peut ajouter les plateformes des marchés en ligne (sites de ventes), les sites d'information ou les médias en ligne, les start-up dont les activités dépendent d'Internet, comme les cybercafés, qui sont aussi à l'arrêt, donc sont tous contraints à un chômage technique et à une rupture de contrat de confiance entre ces structures et leurs clients. C'est dans cette perspective que Josias Ndinga ¹⁴ du cybercafé « God Bless You » à Brazzaville pense à l'impact des coupures d'Internet sur les économies des pays africains : « *La coupure du signal internet est opérée par les fournisseurs d'accès internet sur injonction des dirigeants, sous des prétextes de maintien de l'ordre et de la sécurité sur l'étendue du territoire national. Il est évident que cette mesure a des effets économiques désastreux, parce que la gestion économique est fortement tributaire des technologies de l'information et de la*

communication. La communication des entreprises et des administrations ne peut se passer de l'outil informatique. Couper le signal internet crée un embargo sur la circulation de l'information dans ces entités et crée une forte perturbation dans leur fonctionnement, en les empêchant de communiquer avec la clientèle ou les partenaires. L'impact négatif concerne également les fournisseurs d'accès internet eux-mêmes, qui, outre la déplorable image qu'une telle mesure donne d'eux, subissent, à coup sûr, une baisse contrainte de leur productivité. Mais, évidemment, quelle évaluation chiffrée peut-on faire de cette mesure ? S'agissant d'une injonction politique, les opérateurs d'Internet, pour diverses raisons, dont celle de la protection de leur licence, ne prennent pas le risque de publier les évaluations chiffrées de cette baisse contrainte de consommation. »

¹³ TIC MEDIA, « Plainte contre les opérateurs de téléphonie », <https://tic-guinee.net/rdc-plainte-contre-les-operateurs-de-telephonies/>, publié le 24 janvier 2019.

¹⁴ Entretien le 24 mars 2019 avec le gérant du cybercafé.

Photo n° 1 : Internaute affectés par les coupures.



Source : Brian Inganga/AP/SIPA.

Ainsi, que disent les vendeurs ambulants et de cabines téléphoniques à propos des coupures d'Internet ?

Passé l'euphorie des trois élections tant attendues en RDC, c'est le désarroi et la colère qui sont perceptibles dans les rangs des vendeurs ambulants communément appelés « sauveteurs » et des vendeurs de cabines téléphoniques du grand marché (Kinshasa), qui est le plus fréquenté de la capitale politique congolaise. C'est ainsi qu'un des anonymes, qui se présente comme le président de l'Association des vendeurs à la sauvette et des cabines téléphoniques du grand marché, dit : « *Nous avons connu des difficultés énormes après le 31 décembre considéré comme ville morte. Entre-temps, le 1^{er} et le 2 janvier sont aussi considérés comme jours de fête*

chez nous en RDC, mais nous n'avons pas bien travaillé parce que les sociétés Airtel, Vodacom, Orange et Africell avaient coupé l'Internet et les SMS. Du coup, nos clients ne pouvaient plus faire de transferts et achetaient moins de crédits téléphoniques. On tournait à perte, alors que nous devons nourrir nos familles. On avait du mal à accrocher les clients en bordure de route ou dans les allées du grand marché, car on ne présentait pas assez de gammes comme d'habitude. On a même senti la baisse des ventes des cartes prépayées, lance-t-il encore. Que voulait le gouvernement ? Assister aux scènes de vol à l'arraché, à la consommation de drogue à ciel ouvert parce qu'on ne pouvait plus gagner normalement de l'argent ? Nous demandons aux autorités de ne plus couper Internet, c'est notre gagne-pain. »¹⁵

Par ailleurs, on peut aussi citer les conséquences de ces coupures sur les activités des ambassades telles que celle de France en RDC qui a mis en place un système de SMS dans le processus de demande de visas. Cela est également valable pour la réservation des billets d'avion.

Eu égard à ce qui précède, on estime qu'un jour de privation d'Internet, dans cette

¹⁵ Entretien du 9 octobre 2022 à Kinshasa (RDC).

économie congolaise désormais connectée et interconnectée *in situ* et *ex situ*, est un coup dur pour l'économie et les finances publiques de ce pays (à cause du manque de paiement d'impôts, taxes et autres droits dus à cet État). Dans son rapport de 2018, la CIPESA a révélé que les coupures administratives d'Internet ont coûté à la RDC en cinq jours 16 093 684 USD. Mais le tableau des impacts se présente comme suit :

Tableau n° 2 : Impact économique estimé de la coupure totale d'Internet et de la perturbation des applications par jour en dollars en RDC en 2018.

Effet économique direct net par jour	Effet économique indirect net par jour	Coût économique total de la perturbation d'Internet par jour	Coût total dû à l'interruption de l'application par jour
958 867	978 044	1 936 911	484 228

Source : rapport de 2018 de la CIPESA.

Tableau n° 3 : L'effet de coupures d'Internet en 2018.

Nombre de jours d'arrêt total	Effet d'un arrêt total
20	38 738 220
Nombre de jours d'arrêt des réseaux sociaux/applications	Effet d'un arrêt total
15	7 263 420

Source : rapport de 2018 de la CIPESA.

Mais les chiffres ont plus que triplé et dépassent plus de 3 milliards de dollars depuis l'élection de Félix Tshisekedi à la présidence contre Martin Fayulu en RDC. Globalement, cette situation se présente comme suit :

Tableau n° 4 : L'impact économique de la cybercensure dans certains pays africains de 2015 à 2019.

Pays	Nombre de jours de coupures de l'Internet	Coût des coupures de l'Internet en milliards de dollars	Activités provoquant les coupures de l'Internet
RDC	1	+ 3	Lors du processus électoral

Sources : d'après les données de la CIPESA, *Jeune Afrique* du 29 septembre 2017 et Radio Okapi (MONUSCO) du 27 janvier 2019, disponible à l'adresse suivante : < <https://www.radiookapi.net/> >/ Joan Tilouine, « Couper Internet, la nouvelle tentation des régimes africains », *Le Monde Afrique*, disponible à l'adresse suivante : < www.lemonde.fr >, publié le 2 janvier 2019 ; disponible à l'adresse suivante : < <http://www.dw.com/Akademie> de la DW > (données consultées le 15 mars 2019).

Malgré des pertes colossales, les coupures d'Internet n'ont pas entraîné de pertes d'emploi, mais plutôt du chômage à courte

durée, comme stipulé dans le témoignage du 9 octobre 2022. On ne peut pas non plus déterminer si ces coupures sont à l'origine d'une quelconque pauvreté ou de pertes de partenaires.

2- Les conséquences politiques des coupures d'Internet

Pour élire le successeur de Joseph Kabila, ainsi que les députés nationaux et provinciaux, plus de 40 millions de Congolais étaient appelés aux urnes le 31 décembre 2018. Pour ce triple vote (présidentiel, législatif, provincial), le gouvernement congolais a décliné toute aide logistique des Nations unies et toute mission d'observation occidentale, donc de l'audit externe.

Pour démarrer ces élections, ce gouvernement a opté pour la réduction de la liberté de communication (de la presse et de l'information). Pour ce faire, les autorités congolaises décident le 31 décembre de fermer plusieurs groupes de presse, notamment les journaux, radios, chaînes de télévision, perçus comme proches de l'opposition ou des indépendants (certains médias s'engagent de plus en plus activement derrière des hommes politiques

et des Églises évangéliques) qui sont très critiques vis-à-vis du processus électoral. Il s'agit entre autres de la « *presse rouge* » proche l'UDPS (l'Union pour la démocratie et le progrès social d'Étienne Tshisekedi), *Le Phare* (de Polydor Muboyayi Mubanga) et *La Tempête des tropiques* (d'Alexis Mutanda)¹⁶. On peut aussi citer des radios et télévisions proches de l'opposition qui ont été fermées bien avant les élections de 2018 dans le Katanga. Il y a la radiotélévision Lubumbashi Jua (RTLJ) (une chaîne appartenant à M. Jean-Claude Muyambo), Nyota TV et Télévision Mapendo (propriétés de M. Moïse Katumbi), la radiotélévision La Voix du Katanga (propriété de M. Gabriel Kyungu wa Kumwanza). Ceci en passant outre la circulaire sur le respect des consignes éditoriales en période de crise¹⁷.

Pour asseoir leur stratégie ou leur politique de répression généralisée des voix contestataires, les autorités de Kinshasa décident de couper de manière intempestive d'abord l'envoi de SMS l'après-midi du jour de ces élections. Ensuite, le lendemain tout l'accès à Internet et aux réseaux sociaux téléphoniques est suspendu. Cette coupure politique d'Internet durera vingt jours.

¹⁶ Marie-Soleil Frère, « Les médias au Congo : un pluralisme quantitatif », in : *Africulture*, 2, n° 71, 2007, pp. 56-57.

¹⁷ Note circulaire n° 001/CabMin/PresseInfo/2004, « portant strict respect des consignes éditoriales en cette période de crise ».

Politiquement, ces coupures ont des conséquences sur les processus électoraux en RDC, car, cahin-caha, ce pays s'est enfoncé dans le huis clos à cause de celles-ci.

Techniquement, ces coupures ont aussi fait fermer certains médias et les autorités ont renforcé le harcèlement contre les journalistes qui n'arrivent plus à couvrir les élections dans la sérénité. Ce faisant, elles ont piétiné l'accord du 31 décembre 2016¹⁸ qui prévoit entre autres la réouverture des médias privés fermés ou interdits et un accès équitable aux médias publics.

Or, l'opposition a faiblement accès aux médias traditionnels (les radios et télévisions). Désormais, pour les opposants, les moyens les plus fiables pour communiquer avec leurs sympathisants sont les réseaux sociaux. Ils sont devenus des outils indispensables dans le processus électoral en RDC. C'est ainsi que les opposants accusent les autorités congolaises d'empêcher la diffusion des procès-verbaux.

La majorité de la population congolaise est constituée de jeunes qui utilisent Facebook, Twitter ou WhatsApp grâce à l'avènement des smartphones. C'est dire qu'il y a une forte présence du digital dans le quotidien des Congolais. Ces outils de communication prisés des jeunes contribuent à la formation de plateformes de discussion. Elles permettent la surveillance citoyenne du vote et réduisent considérablement les possibilités de fraude électorale.

Donc, couper l'Internet consiste à ramener les leaders de l'opposition dans une situation où ils deviennent victimes d'accès inéquitable aux médias, au profit du parti du président Joseph Kabila, le Front commun pour le Congo (FCC) – qui a plus de droits sur les médias traditionnels. À ce titre, RFI relaie les protestations des opposants en ces termes : « Nous, les candidats présents, protestons énergiquement contre la prise en otage de la FCC par les pouvoirs en place faisant de cette institution publique un instrument de propagande des actions d'un seul mouvement politique, en l'occurrence le Front commun pour le Congo. »¹⁹

¹⁸ L'accord du 31 décembre 2016 a été signé, sous l'égide de l'Église catholique et entériné par le représentant spécial de la mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), entre le pouvoir en place, l'opposition et la société civile en vue d'une

organisation d'élections paisibles et crédibles en RDC.

¹⁹ Radio France internationale, « Élections en RDC : de nouveaux candidats reculent la machine », <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20181003-elections-rdc-nouveaux-candidats-recusent-machine>, publié le 3 octobre 2018.

À côté des coupures d'Internet, les journalistes sont aussi victimes de censure, de menaces, de harcèlement judiciaire et d'attaques. D'ailleurs, le signal de RFI a été coupé le 1^{er} janvier 2019 par le gouvernement congolais sur la quasi-totalité du territoire et les autorités ont retiré l'accréditation de son envoyée spéciale Florence Morice en RDC²⁰.

C'est ainsi que l'organisation Reporters sans frontières a recensé, entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2018, 22 cas d'agressions et 35 arrestations contre des journalistes, en RDC. Entre fin août et début septembre, trois professionnels des médias ont été licenciés abusivement pour avoir filmé²¹.

Absence de transparence et fraude aux scrutins de 2018

Les erreurs dans le processus électoral des élections de 2018 et l'absence d'observateurs internationaux lors de la consolidation des résultats sont considérées comme une absence de transparence. Elles ont d'ailleurs affecté la confiance dans les résultats annoncés par la Céni et leur crédibilité.

Les suspicions contre la Commission électorale nationale indépendante (Céni) ont pris de l'ampleur lors du scrutin du 30 décembre 2018 qui a été entaché de plusieurs irrégularités. Parmi celles-ci, on peut citer l'ouverture tardive de certains bureaux de vote, le manque ou nombre restreint de certains matériels requis dans quelques endroits de vote, tels que listes électorales, encre indélébile, isolements, scellés numérotés, la non-prise en compte des revendications des témoins, le non-affichage public des résultats dans certains bureaux de vote. La Céni ne les a affichés ni devant ses locaux ni sur son site internet, tandis que la loi électorale et les principes de transparence de la RDC exigent que les résultats des scrutins soient affichés publiquement. Par ailleurs, si à la fin du dépouillement du scrutin les résultats ont été transmis à des centres locaux de compilation des résultats (CLCR), la compilation manuelle n'a, quant à elle, pas été faite selon les dispositions légales en vigueur en RDC²².

²⁰ Sébastien Bonijol, « RFI regrette le retrait de l'accréditation de sa correspondante en RDC », RFI Afrique, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190102-rfi-regrette-le-retrait-accréditation-correspondante-rdc>, publié le 2 janvier 2019.

²¹ Reporters sans frontières, « RDC, RSF et JED demandent la réintégration de trois journalistes après leur licenciement abusif », [https://rsf.org/fr/rdc-rsf-](https://rsf.org/fr/rdc-rsf-et-jed-demandent-la-reintegration-de-trois-journalistes-apres-leur-licenciement-abusif)

[et-jed-demandent-la-réintégration-de-trois-journalistes-après-leur-licenciement-abusif](https://rsf.org/fr/rdc-rsf-et-jed-demandent-la-reintegration-de-trois-journalistes-apres-leur-licenciement-abusif), publié le 17 septembre 2018.

²² Synergie des missions d'observation citoyenne des élections, « Rapport final d'observation des élections directes et indirectes de 2018 et 2019, République démocratique du Congo », <https://www.eisa.org/pdf/drc2019symocel.pdf>, p. 17.

Crédibilité des élections

L'action gouvernementale congolaise de couper l'Internet lors du processus électoral de 2018 a alimenté des suspicions non seulement de l'opposition congolaise, mais aussi de la communauté internationale.

Ces coupures attestent les violations aux libertés d'expression, car les autorités congolaises n'ont pas pu maintenir l'Internet en marche pour créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et libres.

Face à cette situation, et quelles que soient les raisons avancées par le gouvernement de la RDC, nombre d'observateurs ont du mal à accorder du crédit à une élection organisée dans le *black-out* qui légitime la contestation des opposants fustigeant le hold-up électoral. À ce propos, André-Patient Bokiba²³, après un entretien qu'il m'a accordé dans le cadre de mon étude de terrain en Afrique, estime, sur la question de l'entrave à la transparence des résultats du scrutin, qu'« il faudrait d'abord rappeler que toutes nos constitutions africaines garantissent la souveraineté du peuple, la

liberté d'expression et de la circulation de l'information. La coupure du signal internet est une entrave grave à la circulation de l'information. En contexte électoral, cette mesure favorise la tricherie et la fraude sur les résultats du vote, donc le détournement de l'expression de la volonté des citoyens. Dans la mesure où cette opération aboutit à un détournement massif des résultats des élections en faveur ou en défaveur de tel ou tel candidat, car, faut-il le rappeler, la coupure des télécommunications n'est pas guidée par une obsession de transparence, cela peut apparaître comme un coup d'État, surtout dans l'optique de la conservation du pouvoir. Tout brouillage du traitement du processus électoral par la confiscation des résultats réels est un acte de force ».

Action de couper les réseaux sociaux pour empêcher les contestations contre les machines à voter

Pour la triple élection de 2018 en RDC, le gouvernement a décidé de procéder au déploiement de plus de 60 000 « machines à voter »²⁴ – de fabrication sud-coréenne – sur tout le territoire congolais. Miru System est l'entreprise qui a la charge de ces

²³ A.-Patient Bokiba, professeur des universités et critique littéraire, entretien du 19 mars 2019 à Brazzaville.

²⁴ La machine a l'apparence d'un grand écran tactile sur lequel l'électeur insère un papier cartonné. Après avoir fait son choix des candidats en tapotant sur l'appareil pour chacun des trois scrutins, l'électeur

récupère son bulletin imprimé, puis le dépose dans une urne. À la clôture du scrutin, celle-ci est vidée et le comptage des voix est effectué par le personnel de la Céni. La machine est dotée d'une technologie VSAT (connexion satellitaire) et équipée de cartes SIM qui permettent une transmission automatique des données jusqu'aux centres locaux de compilation, ou jusqu'à Kinshasa.

machines pendant tout le processus électoral.

Grâce aux réseaux sociaux, l'immense majorité de la population congolaise va découvrir que les machines à voter peuvent avoir de nombreuses limites, contrairement à ce que présentent les médias traditionnels officiels tenus par le pouvoir en place de Kabila à Kinshasa. La contradiction naît à la faveur de l'existence de ces deux médias qui ont fait ressortir que ces machines sont loin de faire l'unanimité, tant sur le plan national que sur le plan international.

Le gouvernement de la RDC par la voix du rapporteur de la Céni, Jean-Pierre Kalamba, a eu la lourde tâche de montrer aux yeux du monde, lors d'une présentation à la presse le 21 février 2018, la machine à voter qui est selon lui « une machine à simplifier » et à « réduire le coût » des élections groupées (présidentielle, législatives et provinciales), dans un pays qui est le deuxième plus vaste d'Afrique avec pas moins de 2,3 millions km². Par ailleurs, avec des statistiques faisant état d'un fichier de 40 287 387 électeurs, après radiation de 5 381 763 doublons et de 902 290 mineurs, publiées par la Céni le 6 avril 2018²⁵, un

nombre qui à lui seul constitue un challenge.

Cependant, comme ces élections délicates se tiennent dans un pays qui n'a jamais connu de transition pacifique du pouvoir depuis son indépendance en 1960, et vient en plus de connaître une répression sanglante à la suite de grandes manifestations organisées par l'opposition congolaise et l'Église catholique, afin de protester contre le maintien au pouvoir de Joseph Kabila plus d'un an après la fin officielle de son dernier mandat, l'arrivée des machines cristallise l'opposition et la rue congolaise soutenues par les réseaux sociaux.

L'opposition congolaise est vent debout contre la machine à voter. Elle a comme toute population un répertoire limité d'actions collectives ou, en d'autres termes, de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés qui est le refus des machines à voter²⁶. Cette opposition estime pour sa part que c'est une « machine à tricher », car elle offre beaucoup de possibilités de fraude électorale. Par exemple, elle pense que les électeurs ruraux peu familiers avec les nouvelles

²⁵ Synergie des missions d'observation citoyenne des élections, « Rapport final d'observation des élections directes et indirectes de 2018 et 2019 », *op. cit.*, p. 16.

²⁶ Charles Tilly, *La France contestée, de 1600 à nos jours*, Fayard, 1986, p.541.

technologies ou illettrés pourraient ainsi facilement être manipulés. De fait, elle a appelé à des manifestations contestataires, le cas de celle de Kinshasa.

Photo n° 2 : Des partisans de l'opposition réunis à Kinshasa portent un cercueil disant « Adieu à la machine à voter » pour protester contre un processus électoral qu'ils estiment frauduleux.



Source : Junior D. Kannah Agence France-Presse.

Grâce aux réseaux sociaux, les manifestations de plusieurs villes ont pu être relayées. Des marches étaient prévues également dans d'autres grandes villes de province. Il s'agit par exemple de Goma ou Bukavu, où les manifestations ont été encadrées par la police. À Lubumbashi, il y a eu des échauffourées entre la police et les partisans de l'opposition. Mais dans plusieurs autres villes, les marches n'ont pas été autorisées, le cas de Kisangani, Mbuji-Mayi et Kananga, où les forces de l'ordre ont été déployées pour faire respecter l'interdiction. Les réseaux sociaux ont signalé plusieurs arrestations et

interpellations à travers les villes, sans qu'on en connaisse le nombre.

Cependant, pendant que le suspense monte d'un cran en RDC le 30 décembre à cause de coupures d'Internet, des agents de la Céni comptent les bulletins de vote de la présidentielle. Mais à la grande surprise, certains jeunes font fuiter de certains bureaux de vote, le dimanche, avant même la date du 6 janvier prévue par la Céni, les résultats partiels des élections en RDC de 2018 lors de leur remontée, grâce aux réseaux des pays frontaliers comme le Congo. À ce titre, RFI dit : « À Kinshasa, c'est Brazzaville, capitale de la République du Congo, de l'autre côté du fleuve Congo, qui reste la porte d'entrée privilégiée d'accès à Internet, comme le Rwanda pour la ville de Goma. Le satellite, lui, est installé par quelques établissements (FAI, hôtels chics, banques, etc.) pour s'assurer d'une connexion en cas d'incident, par exemple. Celle-ci ne peut être coupée à distance, mais elle coûte très cher et n'est pas du tout à la portée des citoyens ordinaires. » Et elle cite un blogueur basé à Goma au nom de Blaise Ndola qui dit : « Il y a trois possibilités à la frontière du pays. On peut aller au Rwanda ou utiliser une puce rwandaise et s'approcher de la frontière. Sinon, il y a quatre ou cinq hôtels à Goma qui ont une connexion. Enfin, une semaine après la coupure, les entreprises de l'État ont vu leur

connexion être rétablie. Mais les employés n'avaient accès qu'aux e-mails et aux sites web, pas aux réseaux sociaux. Ils devaient, pour y accéder, utiliser des VPN [réseau privé virtuel, N.D.L.R.]. »²⁷

Instabilités : violences, musellement de l'opposition et blocage institutionnel

L'un des objectifs pour le gouvernement de la RDC de couper l'Internet c'est de s'attaquer aux libertés de manifestation pour exprimer son opinion ou de rassemblement des citoyens congolais et de l'opposition.

L'action de coupures « politiques » de l'Internet par le gouvernement congolais a provoqué des retards à la Commission électorale nationale indépendante (Céni) dans les processus de comptage, de centralisation et de compilation des résultats pour les 179 centres locaux de la RDC²⁸. Et, d'autre part, cette interruption a aussi rendu complexe le travail des observateurs électoraux, tels que la Conférence épiscopale. Elle a retardé d'une journée la présentation très attendue de leur rapport préliminaire sur les opérations de vote. La coalition de l'opposition CACH dirigée par Félix Tshisekedi, proclamé

Président, a dénoncé ces procédés et parle même de fraude importante. La coalition « Lamuka » autour du candidat d'opposition Martin Fayulu estime que la coupure internet « augure de la fraude et de la tricherie en train de se faire en ce moment précis », selon son directeur de campagne Pierre Lumbi joint par l'AFP. Au final, le camp de Kabila a gagné très largement toutes les autres élections, et cette situation a créé un climat de désaccord entre le pouvoir, l'opposition et les citoyens.

Au regard de ces manquements, les États-Unis ont annoncé des sanctions dans un communiqué diffusé le 22 février 2019 par le secrétariat d'État américain, en interdisant la délivrance de visas à cinq personnalités de trois institutions de la RDC, parmi lesquelles figurent Corneille Nangaa (président de la Céni), son adjoint et l'un de ses conseillers, Aubin Minaku (Assemblée nationale), et Benoît Lwamba (président de la Cour constitutionnelle).

²⁷ RFI, « RDC : comment le gouvernement a privé sa population d'Internet », <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190118-rdc-comment-gouvernement-prive-congolais-internet-mobile>, publié le 19 janvier 2019.

²⁸ C'est dans ces centres que seront traités et centralisés les procès-verbaux des résultats après avoir été affichés dans les centres de vote, et avant d'être traités par la Céni au niveau national.

3- Les conséquences sociales dues à des coupures d'Internet

Face à ces coupures, 24 victimes ont porté plainte « pour coupure abusive d'Internet et messagerie SMS » contre les sociétés de télécommunication Vodacom, Orange, Airtel et Africell. Toutefois, ces coupures n'ont pas eu de conséquences sur le chômage et n'ont pas non plus occasionné de conflits (familiaux et professionnels).

Cependant, elles ont dans la moindre mesure touché deux secteurs d'activité liés au social, notamment les secteurs de la santé, scolaire ou universitaire. Pendant les vingt jours de coupures après les triples élections en 2018, les enseignants, chercheurs et étudiants qui effectuent les recherches sur Internet étaient suspendus à celles-ci. Elles ont eu des conséquences sur la fin de cycle et des mémoires, car certains étudiants ont eu du retard dans la préparation de leurs travaux n'ayant pas de bibliothèques fiables. À ce titre, une étudiante de l'université de Kinshasa, qui a souhaité être anonyme, a dit : « Je peux dire que nous, en tout cas, moi et mes copines, nous avons très mal vécu des coupures politiques d'Internet. Nous ne faisons pas de la politique, pourquoi doit-on subir ces

hommes qui travaillent pour leurs propres intérêts ? On avait l'impression de vivre dans une prison à ciel ouvert. On ne pouvait pas aller sur Internet pour effectuer des recherches. On apprend que les entreprises de télécommunication sont traînées en justice et nous attendons que la justice soit faite, même si ces entreprises ont été contraintes. »²⁹

4- Discussion

Diversités et transformations des actions collectives

Depuis 2015, la plupart des gouvernements africains ont fait recours à des interruptions administratives du Web, notamment la coupure de réseau internet sur les téléphones portables et les SMS. Ces coupures des réseaux sociaux comme WhatsApp, Facebook interviennent pendant *le processus électoral, la période des manifestations politiques* et lors des *examens d'État* comme en Éthiopie. Le site ripe.net qui surveille l'état du réseau dans le monde montre bien la chute brutale du nombre d'adresses IP (ce qui prouve que les routeurs sont en arrêt) déclarées dans certains pays africains pendant la période électorale et des manifestations. C'est à partir de ces coupures que l'Agence France-

²⁹ Entretien du 11 octobre 2022 à Kinshasa dans l'hôtel « Pullman ».

Presse (AFP) estime pour ces deux dernières années que l'accès au réseau internet a été coupé pendant 236 jours cumulés en Afrique. À côté de cela s'ajoutent la confiscation des matériels des chaînes de télévision, de radio et les annulations des accréditations des envoyés spéciaux étrangers, le cas de celui de la Radio France internationale (RFI) en RDC ; en plus, le renvoi des représentants des institutions internationales, tel que le celui sous 48 heures de Bart Ouvry, l'ambassadeur de l'UE en RDC, par le gouvernement de la RDC pendant le processus électoral³⁰. Ainsi, on assiste à des verrouillages autoritaires du système politique par les coupures d'Internet et à la mutation des modalités de gestion des protestations sociales par les pouvoirs publics³¹. Alors que l'accès à Internet en Afrique est considéré par de nombreuses personnes comme un outil qui promeut la démocratie, la liberté d'expression, à la différence des moyens traditionnels de communication, notamment la radiodiffusion et la télédiffusion qui sont souvent sous le contrôle des pouvoirs en place en Afrique. Même si, par ailleurs, la coupure de l'Internet permet aux dirigeants de semer le doute pour créer une situation

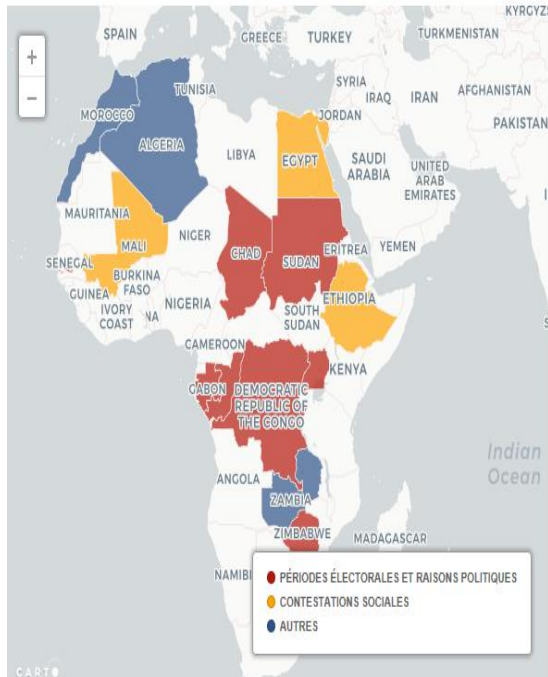
conflictuelle afin de se maintenir au pouvoir. De fait, l'Internet est entre autres considéré comme un *oxymore* sur le continent, même si l'Afrique n'a pas attendu Internet pour être autoritaire (J.-L. Richet, 2011).

Par ailleurs, il ressort du rapport dévoilé à Johannesburg par la Coalition pour les politiques internationales sur les technologies de la communication et de l'Internet en Afrique australe et de l'Est (CIPESA), basée à Kampala en Ouganda, que douze pays ont eu recours à ces mesures. Les pays visés par ce rapport sont : la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Togo, le Tchad, le Niger, le Burundi, la République centrafricaine, le Mali, le Gabon, le Botswana, le Ghana, le Kenya, le Malawi, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Ainsi, la cartographie de ces coupures se présente de la manière suivante :

Carte n° 1 : Les différents pays africains qui ont coupé l'Internet lors des élections et des manifestations

³⁰ C. Boas, Taylor, « The Dictator's Dilemma: The Internet and U.S. Policy Toward Cuba », in: *The Washington Quarterly*, 23.3, 2000, pp. 57-67.

³¹ S. Ben Néfissa, « Verrouillage autoritaire et mutation générale des rapports entre l'État et la société en Égypte », in : *Confluences Méditerranée*, 4, n° 75, 2010, pp. 137-150.



Source : Access Now et Dyn (consultée le 15 mars 2019).

L'illustration de cette carte montre que les raisons électorales et politiques dominent. Mais, de toute évidence, le but de ces coupures d'Internet serait de désorganiser les appels aux rassemblements et d'éviter la diffusion de l'information en temps réel par les opposants.

Autre forme de transformation de la pénétration contre les populations en Afrique

En plus de couper l'Internet, certains gouvernements africains vont jusqu'à adopter des mesures dissuasives en augmentant les taxes internet dans le but de dissuader les utilisateurs à avoir accès aux

différents services de l'Internet. C'est le cas du gouvernement ougandais où le président Yoweri Museveni s'est lui-même chargé d'annoncer l'entrée en vigueur de cette nouvelle taxe.

En effet, depuis le 1^{er} juillet 2018, les internautes ougandais qui souhaitent se connecter aux réseaux sociaux sont soumis au paiement d'une taxe quotidienne de 200 shillings, soit environ 0,047 USD par jour, 1,47 USD par mois, ou 17,34 USD par an. Et, pour s'assurer d'une collecte efficace, le gouvernement a chargé les compagnies de téléphonie mobile de prélever directement cette taxe. À bien voir, le montant de la taxe semble dérisoire, mais la Web Foundation estime qu'elle représente tout de même 10 % du coût de la connexion pour les bas revenus, alors l'achat de 1Gb de data représente 40 % du salaire moyen pour les plus modestes en Ouganda. Cette nouvelle taxe concerne plus de 50 réseaux sociaux, dont Facebook, Twitter, Instagram et WhatsApp.

Au total, les causes caractéristiques de l'opportunisme des gouvernants (élus) qui se manifestent par les coupures d'Internet sont la peur de perdre le pouvoir et le refus d'alternance politique. De fait, ce phénomène prend sa source en réalité auprès d'un pouvoir mal acquis, des routines politiques et des difficultés de

respecter les règles démocratiques par les dirigeants ou élus qui entraînent les contestations ou manifestations des électeurs, d'où on assiste à une nouvelle forme de *coups d'État*. Par ailleurs, cette étude confirme finalement l'application de la grille de lecture de la théorie de l'agence, qui a servi largement de cadre de référence à l'étude des comportements opportunistes des dirigeants africains (élus) vis-à-vis de leurs citoyens (électeurs).

Conclusion

Cette analyse a permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle les coupures d'Internet donnent l'occasion dans une certaine mesure de préserver l'ordre public, mais elles ont des conséquences désastreuses sur les économies de ces pays et sur la crédibilité des scrutins, car le prétexte est ambivalent.

En tout état de cause, ces interruptions vont à l'encontre des libertés d'expression et ne favorisent ni la stabilité ni la confiance entre certains élus et les électeurs. Cette crise de confiance met en danger aussi bien la démocratie, l'activité économique, la cohésion sociale et nationale. En toile de fond se pose la question de l'intégration africaine sur l'échiquier mondial, notamment lorsque les gouvernants africains mal élus se retrouvent dans des

grand-messes avec les dirigeants occidentaux élus sans contestation aucune.

Au regard de l'urgence de ce problème public international, de nombreux objets de recherche et pistes restent à investir dans l'analyse des processus électoraux et de la couverture des manifestations politiques et sociales contre la mal gouvernance de certains pays africains.

L'autre intérêt pour cette question reste à éclairer, en particulier quand il est question de réfléchir sur le fait que ces coupures peuvent avoir un impact négatif dans le processus d'investissement dans le secteur des nouvelles technologies qui occupent aujourd'hui une place importante dans l'intégration des sociétés africaines. Enfin, il reste à déterminer la frontière entre la préservation de l'ordre public et les libertés fondamentales.

Références bibliographiques

- Accord de la Saint-Sylvestre du 31 décembre 2016.
- BEN NEFISSA, S., « Verrouillage autoritaire et mutation générale des rapports entre l'État et la société en Égypte », in : *Confluences Méditerranée*, 4, n° 75, 2010, pp. 137-150.
- Note circulaire n° 001/CabMin/PresseInfo/2004, « portant strict respect des consignes éditoriales en cette période de crise ».
- BOKILO LOSSAYI, Julien, "Opening and changes of the firms TIC : Case of cuts Internet in political matter in Democratic Republic of Congo", in : *International Journal of Social Science and Economics Invention*, vol. 5, 170, 2019, pp. 166-176.
- BOKILO LOSSAYI, Julien, *Économie politique en science politique*, Paris, Connaissances et Savoirs, 2021.
- BOKILO LOSSAYI, Julien, « Firms TIC et responsabilité sociétale des entreprises en Afrique, cas du Congo », in : *Revue africaine et malgache de recherche scientifique de sciences juridiques et politiques*, n° 2, juillet 2019, pp. 59-74.
- BONIJOL, Sébastien, « RFI regrette le retrait de l'accréditation de sa correspondante en RDC », in : RFI Afrique, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190102-rfi-regrette-le-retrait-accréditation-correspondante-rdc>, publié le 2 janvier 2019.
- CHEMINAT, J., « Une coupure d'Internet estimée à 65 millions d'euros pour l'Égypte », 2011, disponible à l'adresse suivante : < <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-une-coupure-d-internet-estimee-a-65-millions-d-euros-pour-legypte-32812.html> > (page consultée le 27 mars 2019).
- CIPESA, « Dictatures et restrictions : cinq dimensions des coupures d'Internet en Afrique », février 2019.
- DIOUF Aliou, « Coupures d'Internet : les entreprises de télécommunication ont des responsabilités », <https://www.jeuneafrique.com/1370195/economie/coupures-dinternet-les-entreprises-de-telecommunications-ont-des-responsabilites/>, publié le 28 août 2022.
- FRERE, Marie-Soleil, « Les médias au Congo : un pluralisme quantitatif », in : *Africulture*, 2, n° 71, 2007, pp. 56-57.
- Jeune Afrique, « Les coupures d'Internet décidées par les gouvernements africains coûtent cher aux économies nationales », <https://www.jeuneafrique.com/47886>

- 5/economie/les-coupsures-dinternet-decidees-par-les-gouvernements-africains-coutent-cher-aux-economies-nationales/, publié le 29 septembre 2017.
- Le Figaro et AFP, « Élections en RDC : retour progressif d'Internet », <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2019/01/19/97001-20190119FILWWW00143-elections-en-rdc-retour-progressif-d-internet.php>, publié le 19 janvier 2019.
- MANIKUNDA MUSATA, Oscar, « Mesures préventives : suspension momentanée des accès vidéo et images des réseaux sociaux », in : *Lettre*, N/réf. n° ARPTC/PRES/767/2018.
- MBOVOTE, Bira, et KAMBALE, Jacques, « Droit d'accès à l'Internet et ordre public électoral en Afrique : la crédibilisation institutionnelle au Congo-Kinshasa à l'épreuve de la surveillance e-citoyenne », in : *Africa Development/Afrique et Développement*, vol. 47, n° 2, 2022, pp. 61-84.
- MUTALA, Israël, « TIC : les conséquences de la coupure d'Internet en RDC », in : Radio Okapi <https://www.radiookapi.net/2019/01/14/emissions/okapi-service/tic-les-consequences-de-la-coupsure-dinternet-en-rdc>, publié le 14 janvier 2019.
- Radio France internationale, « Élections en RDC : de nouveaux candidats récusent la machine », <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20181003-elections-rdc-nouveaux-candidats-recusent-machine>, publié le 3 octobre 2018.
- Reporters sans frontières, « RDC, RSF et JED demandent la réintégration de trois journalistes après leur licenciement abusif », <https://rsf.org/fr/rdc-rsf-et-jed-demandent-la-reintegration-de-trois-journalistes-apres-leur-licenciement-abusif>, publié le 17 septembre 2018.
- RFI, « RDC : comment le gouvernement a privé sa population d'Internet », <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190118-rdc-comment-gouvernement-prive-congolais-internet-mobile>, publié le 19 janvier 2019.
- Synergie des missions d'observation citoyenne des élections, « Rapport final d'observation des élections directes et indirectes de 2018 et 2019, République démocratique du Congo », https://www.eisa.org/pdf/drc2019sy_mocel.pdf, mai 2019.
- TAYLOR, C. Boas, «The Dictator's Dilemma : The Internet and U.S.

Policy Toward Cuba”, in : *The Washington Quarterly*, 23.3, 2000, pp. 57-67.

TIC MEDIA, « Plainte contre les opérateurs de téléphonie », <https://tic-guinee.net/rdc-plainte-contre-les-operateurs-de-telephonies/>, publié le 24 janvier 2019.

TILLY, Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 1, 1984.

TILLY, Charles, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Fayard, 1986.